

Conseil Municipal du 8 octobre 2019

Procès-Verbal

Présents (e) : Mme BARJOU Christiane, Mrs BOMONT Yves, CHALMEY André, CÊTRE Daniel, LUAS Alain, LUAS Christian, FAIVRE Jean-Paul, FALLOT Jean-Pierre, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Jean-Paul.

Absents (e) excusés (ée) : ROBIN Marie-Pierre

Absents (es) : DORMOY Laetitia, CLERC Christian, MASSON Simon, VIEILLE Isabelle,

Secrétaire de séance : BARJOU Christiane

Convention ASPTT

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ASPTT a sollicité l'utilisation de la salle des fêtes tous les lundis soirs pour deux activités de sport. Une participation au frais de chauffage et à la location de la salle sera demandée pour un montant de 500 € pour la saison 2019-2020

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention

Convention travaux parcelle ZH 35

La commune réalise les travaux de viabilité d'une emprise foncière desservie par la rue de Batailley.

Mr KIEBER souhaite profiter des travaux en cours pour faire installer par la commune les boîtes de branchements nécessaires à la viabilisation de sa parcelle ZH 35.

La participation demandée par la commune pour la réalisation de ces travaux s'élève à 5 400 € toutes taxes comprises.

**DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité
Donne pouvoir au Maire pour signer la convention
Autorise les opérations financières nécessaires**

Subventions :

*** piscine RPI pour l'année scolaire 2019-2020**

Classe CP-CE1

Nombre d'élèves : 21

Nombre de séances : 12

Coût du transport : 720 €

Répartition par commune :

Charmoille : $720 \times 10/21 = 342,85 \text{ €}$

Pusey : $720 \times 6/21 = 205,71 \text{ €}$

Pusy : $720 \times 5/21 = 171,42 \text{ €}$

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

*** Téléthon**

Proposition à ne pas donner suite à cette demande puisque la commune participe à cet évènement le 7 décembre.

Négatif pour cette demande

PEFC

Certification forestière

Renouvellement adhésion 2019-2023.

Pour information, nous n'avons pas reconduit la certification antérieure.

Négatif pour cette demande

Zone Humide

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

La demande d'achat par la CAV de la parcelle ZI n°28 d'une contenance 1 354 m² dont la commune est propriétaire et occupée par une zone humide.

Ceci pour servir de compensation à une zone humide urbanisée, soit sur Technologia 1, soit sur un autre projet en cours.

La proposition de la commune était de 10 € le m² (courrier du 12/07/2019).

La Communauté d'Agglomération de Vesoul a trouvé la proposition excessive en estimant qu'un montant de 2,50 €/m², soit 3 385 € serait acceptable.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour faire une proposition à la Communauté d'Agglomération de Vesoul au prix de 5 € le m².

ONF

Assiette de coupe :

Parcelle 19AF - 20 AF - 10 AJ - 20 AJ

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Vente de bois :

Jeudi 31 octobre 2019 à Noidans-Les-Vesoul (Parcelle 31-32, 115,81 m³)

Vente de 544 m³ à la société VANÇON pour un montant de 8 741 €.

Lotissement Fontaine des Bois :

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste « Rue du Mont Prévoir » et à l'extension du réseau concédé d'électricité et de télécommunications pour le lotissement Fontaine des Bois, il est nécessaire de signer une convention avec le SIED.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention

Autorise les opérations financières nécessaires

Divers terrains

Le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs demandes de particuliers souhaitant acquérir des parcelles communales limitrophes à leurs terrains respectifs, à savoir :

Mr Froissard Maxime et Mme Grosjean Lucile pour la parcelle ZE n° 117 de 4 a 85 ca.

Mme Faivre Sylvie pour la parcelle ZN n° 105 de 43 ca.

Propositions communales :

Terrain ZE n° 117 : 10 000 € net vendeur ; terrain en l'état (arboré)

Terrain ZN n° 105 : vente ou échange en vue d'une amélioration de la voie publique.

DCM : Accord de principe du Conseil Municipal à l'unanimité

Pour info

COFOR : Envoi de la délibération (concernant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune) au 1^{er} Ministre, Mr Edouard Philippe qui a bien pris note de notre démarche et des arguments qui la motivent.

Notre correspondance a été transmise à Mr Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation afin qu'il nous apporte directement une réponse.

Lotissement Fontaine des Bois : Signature de la vente des 2 terrains

Travaux : Toit de l'église, voirie, plan d'eau et fuite avant le château d'eau.

Recettes :

FCTVA : 4 345 € en Investissement

167 € en Fonctionnement

AED : 3 404 €

Remerciements

Anciens combattants pour notre subvention

Décès : Mr Demesse Guy et Mme Pfeffen-Deganis

La secrétaire,

C. BARJOU



Le Maire,

J.P. KALANQUIN

